



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR A L'ARC
COMITE RÉGIONAL NOUVELLE AQUITAINE



LA COMPAGNIE DES
ARCHERS DE LA TRÉMOÏLLE- THOUARS (79)
<http://archersdelatremaille.free.fr>

La Compagnie des Archers de la Trémoille a le plaisir de vous inviter à participer à leur compétition de tir en salle sélective pour le championnat Régional et le championnat de France le :

Samedi 7 et Dimanche 8 Novembre 2020

(40 places disponibles par départ)

La compétition se déroulera dans les conditions sanitaires dictées par les directives gouvernementales et fédérales du moment. Chaque archer doit avoir son masque, son propre crayon et son siège. Les accompagnateurs devront également porter un masque dans l'ensemble du complexe sportif.

LIEU : Gymnase de SAINT VARENT (39, Avenue des Platanes) Parcours fléché.

ARBITRE : Le samedi – Elisabeth CORIC et Tony DAHAIS
Le dimanche – Corentin BARATAUD et Christophe TISSEROND

DISTANCE DE TIR : 2 x 18 mètres (5 départs) sans finale

↪ Blasons par catégorie suivant règlement sportif en vigueur. Pour les arcs classiques, cadets, juniors, seniors 1, 2 et 3, ainsi que pour les arcs nus, catégorie scratch : blasons de 40 cm ou trispots sur demande lors de l'inscription.

↪ Entraînement à la distance sur blason

Horaires	Départ 1 Samedi matin	Départ 2 Samedi Après- midi	Départ 3 Samedi soir	Départ 4 Dimanche matin	Départ 5 Dimanche après-midi
Grefe	8h30	13 h 00	17 h 30	8 h 30	13 h 00
Entraînement à la distance (30 minutes)	9h00	13 h 30	18 h 00	9 h 00	13 h 30
Contrôle du matériel	Pendant l'entraînement				
Début des tirs	9h30	14 h 00	18 h 30	9 h 30	14 h 00

↪ En une seule vague AB si le nombre d'inscrits est inférieur à 20 ou 2 vagues AB/CD s'il est supérieur à 20.

↪ Proclamation des résultats le dimanche vers 17 heures 30 sans pot de l'amitié.

ENGAGEMENT : 1 tir 2 tirs 3 tirs 4 tirs 5 tirs

↪ Licence Adulte 9,00 Euros 16,00 Euros 24,00 Euros 32,00 Euros 40,00 Euros
↪ Licence Jeune 6,00 Euros 10,00 Euros 15,00 Euros 20,00 Euros 25,00 Euros

RÉCOMPENSES :

↪ Aux 3 premiers de chaque catégorie. Récompenses par équipe.

QUELQUES INFORMATIONS :

- ↪ Tenue blanche ou de club exigée.
- ↪ Chaussures de sport obligatoires dans le gymnase. **Animaux interdits**
- ↪ Licence ****compétition**** 2021 papier ou dématérialisée est obligatoire. La photo doit apparaître sur la licence ou sur une pièce d'identité.
 - Lors du passage au greffe, l'un des justificatifs suivants peut être demandé, dès lors, il conviendra que l'archer soit en mesure de présenter l'un d'eux :
 - ✓ passeport sportif : il comporte la photo + le n° de licence.
 - ✓ autorisation parentale d'intervention chirurgicale et autorisation parentale au titre de l'Article R.232-52 du code du sport (contrôle antidopage) pour les mineurs.
- ↪ Classement sur le premier tir si plusieurs départs.
- ↪ Cette seconde compétition en salle en Deux-Sèvres sera également qualificative pour la finale du « **Défi des Maîtres** » (réservé aux archers Deux-Sévriens).

RESTAURATION :

 Sandwichs, boissons chaudes et froides (**Merci de réserver vos sandwichs à 2€ pièce (Jambon beurre et/ou pâté)**)



↪ **Covid-19** : Afin d'assurer votre protection, le port du masque sera obligatoire dès la fin de l'action de tir (Archers masqués dans la zone de repos, en déplacement aux cibles et la saisie des scores), Pour votre confort, sur la ligne de tir, chaque tireur sera espacé au minimum d'un mètre.
Rappel : Aucune chaise et banc ne seront fournis par l'organisation

NOTA :

↪ **Nouveauté lié au Covid-19** : **Les inscriptions seront à régler à l'avance. Validation de celles-ci à la réception du règlement.** Les inscriptions seront prises dans l'ordre de leur arrivée. **Merci de préciser si vous êtes droitier ou gaucher.**

INSCRIPTIONS A RETOURNER : avant le **lundi 2 Novembre 2020 (20 h 00)**. à :

 : archersdelatreuille.concours@gmail.com

et pour le règlement, à envoyer à l'adresse suivante : Madame CHABAUTY Stéphanie 29, rue de l'école 79330 GLÉNAY. Toutes inscriptions non réglées ne seront pas validées.

